



Attentats de Paris 2015

Victime de l'indifférence après avoir enduré le pire

Une balle a transpercé le bras de Myriam Gottraux. Elle a dû se battre pour être payée par son assurance. Elle milite pour une meilleure prise en charge des victimes du terrorisme.



Rescapée
Myriam Gottraux a tenu
grâce au soutien de son
entourage. FLORIAN CELLA



Stéphanie Arboit

Elle a des airs de Meryl Streep, quand elle met ses lunettes pour lire. Dans une aile d'ancienne ferme des hauts de la Riviera, Myriam Gottraux nous reçoit dans sa cuisine. Le feu brûle dans l'âtre. Pour l'attiser, elle se saisit d'une bûche, pourtant lourde, d'une seule main. «La droite, ce n'est plus une main d'ostéopathe, dit-elle en la caressant avec bienveillance une fois assise. Néanmoins, elle réussit désormais à faire certaines choses.»

L'habileté de ce membre, Myriam Gottraux l'a perdue en même temps que son métier, il y a cinq ans. Ce soir des attentats de Paris du 13 novembre 2015, lorsqu'une balle de kalachnikov l'a transpercée sur la terrasse de la Belle Équipe. Là, vingt et une personnes sont mortes. Trois s'en sont sorties miraculeusement indemnes physiquement, dont son compagnon, le photographe Maurice Schobinger. Il a témoigné de l'horreur (*lire «24 heures» du 17 septembre*), à l'occasion de son exposition hommage aux arbres qui l'ont sauvé d'une balle.

Plaidoyer

Myriam Gottraux, elle, a écrit un livre, qui vient de sortir. «Pour faire œuvre de mémoire et par gratitude pour ma famille et mes proches.» Et surtout un plaidoyer afin qu'évolue en Suisse la prise en charge des victimes d'attentats commis à l'étranger.

La sienne, en effet, a été proprement «délétère» pour sa reconstruction (*lire ci-contre*). Au lieu de se dédier à panser ses plaies physiques et psychiques, elle a dû lutter pour toucher son assurance perte de gain (APG), que la CSS («qui se dit chrétienne et sociale») refusait de payer en raison de la cause de son incapacité: terrorisme.

Et l'État suisse? La loi sur l'aide aux victimes (LAVI) n'indemnise

plus ces cas (*lire ci-contre*). Résultat: si les attentats de Louxor (où 36 ressortissants suisses ont trouvé la mort) se déroulaient aujourd'hui, les familles des victimes et les blessés ne recevraient en principe aucun dédommagement de la Confédération. Pas plus que Myriam Gottraux n'a touché d'indemnisation de la Suisse. «C'est une injustice crasse, estime-t-elle. Ce que j'ai subi est une atteinte à un citoyen d'un pays. On nous a tiré dessus, notre État se doit de nous venir en aide!»

Selon le journaliste Alain Mailard, qui a enquêté dans le livre de Myriam Gottraux, les Cantons

«Est-il normal qu'un indépendant atterrisse au social parce qu'il a été victime d'un attentat?»

Myriam Gottraux

avaient versé 100'000 francs d'indemnités et 2,5 millions de francs de réparations morales pour les victimes de Louxor. «Pas des sommes astronomiques, de plus réparties entre plusieurs cantons, souligne Myriam Gottraux. Les élus estiment-ils que c'était trop? Sans être économiste et même s'il n'y a pas lieu de comparer, je constate qu'ils sont actuellement capables de trouver des milliards.»

Très vite après les faits, alors qu'elle subit de nombreuses opérations au CHUV, «les bulletins roses continuent d'arriver». Myriam Gottraux demande donc ses APG. Pour les toucher, elle devra tenter un procès, devant tout justifier, se sentant remise en doute pendant des années. «Ils ont tout essayé pour ne pas payer: dire que je pouvais encore travail-

ler car j'étais gauchère, affirmer que j'avais imaginé arrêter mon activité avant l'attentat...»

«Tout perdre»

La difficulté à se relever de pareille agression s'alourdit de l'angoisse de survivre sans revenus. Myriam Gottraux doit très vite se résoudre à quitter son appartement. «Mon compagnon m'a accueillie chez lui. J'ai tenu le coup grâce à mes économies et aux aides de mon entourage. Très peu de gens ont réalisé ce que cela m'a fait de tout perdre. Cela a été rude pour moi, car j'ai toujours été autonome. C'est un peu humiliant, même si tout le monde a été très élégant avec moi.»

Aidée d'un avocat, cela lui prendra trois ans et demi pour toucher son dû puis être reconnue par l'assurance invalidité (AI). «Est-il normal qu'un indépendant atterrisse au social parce qu'il a été victime d'un attentat, non à Kaboul mais à Paris? L'aide de mon entourage m'a évité pareil sort. Sinon, j'aurais chuté dans un gouffre duquel personne n'aurait pu me sortir.»

Aujourd'hui, elle ose à nouveau s'asseoir sur une terrasse et voyager seule, mais pas à Paris. Cinq ans, le temps qu'il lui a fallu pour recouvrer «une confiance qu'on a crue à jamais perdue. Pour accepter un état de vigilance permanent.» Pour se reconstruire hors d'une identité de victime: «L'avoir été une fois ne signifie pas qu'on le sera toujours. Je vais bien, seulement parce que je vis protégée des stress de la vie.»

Avec son livre, elle espère permettre aux politiciens «de poser des bases légales afin que les Suisses victimes d'attentats à l'étranger soient aidés et accompagnés décemment dans un proche avenir». Un bel exemple d'un poème mexicain accroché sur l'arbre, devant la terrasse de la Belle Équipe: «Ils ont voulu nous enterrer. Ils ne savaient pas que



nous étions des graines.»



«Instants d'éternité»,
Myriam Gottraux
et Alain Maillard,
Éd. Slatkine, 120 p.

Indemnisation

Les limites de la loi sur l'aide aux victimes

Jusqu'en 2009, la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) indemnisait les victimes d'attentats à l'étranger, bien que de façon subsidiaire, c'est-à-dire si l'État dans lequel les événements avaient eu lieu n'intervenait pas. L'Égypte, par exemple, n'avait rien payé pour les morts de Louxor. La France bénéficie, elle, d'un Fonds pour les victimes de terrorisme, qui a versé quelques provisions à Myriam Gottraux. Elle recevra le solde lorsque son dossier sera clôturé. Elle milite pour la création d'un pareil fonds

en Suisse. Depuis la révision de la LAVI, les victimes d'attentats à l'étranger n'ont désormais droit qu'à des prestations des centres de consultation et à une contribution aux frais. «Malgré la disparition de la réparation pour tort moral et de l'indemnisation, il ne faut pas croire que les victimes n'ont droit à rien du tout, souligne Pierre Jaquier, intervenant social au centre LAVI du canton. Les frais directement liés à un acte de violence commis à l'étranger, et non couverts par les assurances, peuvent être pris en

charge – comme le paiement de Transport handicap, le 10% du traitement psychiatrique non pris en charge pas l'assurance de base, ou même des frais d'avocats. Cela peut s'élever à des dizaines de milliers de francs.» De gauche ou de droite (comme le libéral-radical Laurent Wehrli, alerté par Myriam Gottraux), des parlementaires fédéraux ont porté devant le Conseil fédéral la question d'un meilleur appui à ces victimes. Mais aucune révision n'est à l'ordre du jour.

ST.A.



L'importance d'être reconnue

● Lors des attentats du 13 novembre 2015, «que ce soit sur le trottoir, dans l'ambulance ou à l'hôpital militaire, tout a été fait de façon très professionnelle et bienveillante, malgré le chaos qui régnait, se remémore Myriam Gottraux en fermant les yeux. Les gens étaient tellement gentils!» À l'image de cette femme, qui la borde d'une épaisse couverture rouge lorsqu'elle gît à même le sol. «Quand j'y pense encore aujourd'hui, j'ai les larmes qui montent.» Au CHUV, trois jours après les attentats, accueil glacial. Myriam Gottraux est parquée trois heures dans une salle sans explication. «On nous prend de haut, comme si nous n'y comprenions rien. [...] Pas un mot de bienveillance, aucune intention de réconfort, rien que des gestes techniques perpétrés dans un agacement palpable», écrit-elle. Sur cet accueil qualifié de «lamentable», elle ne souhaite pas s'attarder aujourd'hui: «Ils font actuellement face à une crise pour laquelle ils font de leur mieux. Je ne doute pas de leurs compétences médicales, mais pour les situations comme la mienne, ils ne sont tout simplement pas

prêts.» Le CHUV ne commente pas, pour des raisons de protection de la sphère privée, mais «exprime ses sentiments de sympathie face à l'épreuve subie par M^{me} Gottraux. Son admission aux Urgences n'a pas été conforme à ses attentes et nous le regrettons. Son témoignage encourage le CHUV à poursuivre ses efforts pour améliorer continuellement ses prestations.» Que ce soit au CHUV ou face aux assurances, le «sentiment dévastateur et destructeur de ne pas être reconnu dans ce qui nous est arrivé», ainsi que les problèmes financiers, peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la convalescence du psychisme. «Tous les tracés administratifs ont grandement perturbé ma reconstruction», souligne Myriam Gottraux. Les médecins interrogés dans son livre par le journaliste Alain Maillard abondent: selon le D^r Le Bloc'h, attentat, accident ou catastrophe, il n'y a pas de gradation dans la cause du traumatisme: «Les faits importent peu, ça dépend surtout du ressenti de la personne, de ses ressources, de sa personnalité. Parfois, c'est plutôt la réaction (ou plus exactement la non-réaction) de l'entourage familial ou sociétal qui va faire mal, davantage que l'événement traumatique en soi. La non-reconnaissance est une retraumatisation.» **ST.A.**